



Voisinage - arbre qui provoque un peu de mousse sur un toit

Par **Extasy**, le 11/10/2016 à 09:14

Bonjour,

Voici mon problème : j'ai un cèdre du Liban qui est multiséculaire dans ma propriété. Il est planté à plus de deux mètres de mon voisin. Il est élagué régulièrement de tel sorte que les branches d'arbre n'empiètent pas dans leur terrain.

Problème : il y a un peu de mousse sur leur toit (orienté au Nord) et ils m'imputent cette nuisance (je précise qu'ils ont fait construire il y a une vingtaine d'années, et qu'ils étaient au courant qu'un tel arbre pouvait leur apporter quelques nuisances).

Y a-t-il trouble normal ou trouble anormal selon vous ?

Un grand merci par avance de vos réponses.

Amicalement.

Par **Tisuisse**, le 11/10/2016 à 09:29

Bonjour,

Regardez les toitures autour de chez vous et vérifiez si, tout en étant orientées au nord, elles ont de la mousse ou non, s'il y a des arbres à proximité ou non. Je ne pense pas que votre cèdre modifie quoi que ce soit dans ce domaine, les toitures en tuiles mécaniques génèrent toujours l'apparition de mousse.

Par **youris**, le 11/10/2016 à 09:50

bonjour,

je pense que la mousse sur un toit ne peut pas être considérée comme un trouble anormal de voisinage mais une conséquence normale d'habitations voisines.

en outre vos voisins devront prouver que cette mousse est la conséquence de la présence de votre arbre.

salutations

Par **Extasy**, le **11/10/2016** à **10:16**

Merci de votre prompt réponse (c'est toujours le meme voisin qui me casse les pieds...après les chiens, le cedre..après le cedre...)

en tout cas, merci!!!!heureusement que vous êtes là!

Amicalement

Catherine